1B Vidal-Boiron Louis et Bensemman Elias Date : 21/11/22

Devoir d'EMC de Première pour le débat : Fragilités et recomposition du lien social (pour) : Sujet choisi : Faut-il rendre le droit de vote obligatoire ? : Synthèse.

En France, le vote obligatoire ne s'applique que pour les élections sénatoriales et ne concerne que les grands électeurs. En Belgique, le vote est obligatoire depuis 1893 et la participation avoisine les 90%. L'abstention peut mener à une amende de 30 à 60 euros et jusqu'à 150 euros si récidive. Instauré en 1924 en Australie, le pays détient des taux de participation records (93% en 2013) avec des amendes pouvant aller jusqu'à 71 euros. Néanmoins, une minorité résiste et la contestation s'intensifie. Mais l'abstention risque de battre à nouveau un triste record en touchant la seule élection jusqu'alors préservée : l'élection présidentielle. Le vote obligatoire revient alors dans le débat public comme une possible (et ultime) solution. Jean Luc Mélenchon est le seul candidat de l'élection présidentielle 2022 qui propose de rendre le vote obligatoire. Récemment, Georges Fenech (LR) s'est également prononcé en faveur du vote obligatoire. 23 pays ont rendu le vote obligatoire dans le monde. Le premier pays est le Mexique au XIXème siècle, suivi de la Bulgarie. Parmi nos voisins européens, six États ont rendu la participation au scrutin obligatoire : la Belgique, le Luxembourg, la Grèce, le Lichtenstein, la Bulgarie et Chypre, tandis que les Pays-Bas ont supprimé cette obligation en 1970.